

La Kyndryl Way, chacun sa vision des choses.

L'attitude de la Direction en France sur les plans de commission est très éloignée de la "Kyndryl Way".

Des objectifs inatteignables ne permettant pas de payer les collaborateurs sur plan, sauf à garantir l'objectif EBITDA de nos dirigeants.

Des résultats individuels contestables et que la Direction ne sait même pas expliquer et souhaite minimiser par individu.

Des risques évidents pour certains de ne pas atteindre même leur base de salaire annuelle dans ces conditions.

Des retards de mise en place et de paiements des commissions organisés pour assurer un profit et des points de passage aux actionnaires.

Des incitations fortes et écrites à signer le plan variable sous peine de perdre son rôle.



Les efforts de chacun doivent permettre la réussite de tous, mais la trop forte volonté de réussite des uns ne doit pas être au détriment de ceux qui contribuent à cette réussite.

Risqueriez-vous votre salaire pour Kyndryl ?

Depuis avril certains salariés par ce modèle, acceptent une baisse jusqu'à 16% de leur base pour gagner plus, mais la méthode apparait comme un contrat léonin*.

Ce qui en soit permet de poser la question de savoir si Kyndryl est un employeur de choix pour ses salariés en ayant des pratiques non avouables en interne et en externe.

Il est conseillé de refuser son IPL vu qu'une majorité d'entre nous subit une situation volontairement dégradée par la direction depuis six mois.

Il est demandé avec force et conviction :

1. Une revue sans délai des objectifs de signing et de GP avec la non prise en compte des coûts indirects impactant 50% de l'indicateur variable.
2. La mise en place avec effet rétroactif pour tous d'une **clause de mise au salaire de base** en cas de non atteinte de la base salariale annuelle par les objectifs variables.

Un 2eme CSE extraordinaire est prévu le 14 novembre, en période de revue des objectifs, soutenez notre action intersyndicale par le biais de l'enquête Annual Engagement Survey envoyée par mail cette semaine, et exprimez-vous sur Glassdoor, site de référence de l'expérience chez Kyndryl.



Suivez les Newsletters sur les sites et partagez autour de vous sur ce sujet :

<https://unsakyndryl.com/> ; <https://www.cgt-kyndryl.fr/> ; <https://www.cfecgc-kyndryl.fr/> ; <https://www.cfdt-ibm.org/kyndryl/>

*Contrat léonin : en droit, une clause léonine est une clause abusive qui attribue à un co-contractant des droits et des avantages absolument disproportionnés par rapport à ses obligations. Son nom fait référence au comportement dominant et prédateur du lion.